

S 14. Juli 75 11

Berne, le 11 juillet 1975

o. 107.3 (12)  
o.- KR/biMonsieur Jacques-Bernard R ü e d i  
Ambassadeur de Suisse en Israël  
T e l - A v i vMonsieur l'Ambassadeur,  
cher collègue,

Vous avez déploré, d'une façon très originale, de n'avoir pas été tenu au courant des préliminaires qui pouvaient aboutir à l'ouverture d'un bureau d'observation de l'OLP à Genève, ni de la "fuite" qui exerça ses retombées dans votre pays de résidence. Je vous comprends et m'en excuse. Vous constaterez que notre "réflexe d'information" a connu une première défaillance en relevant qu'à l'annexe du 26 juin nous avons renseigné Beyrouth et Le Caire, mais pas Tel-Aviv. Puis nous nous sommes laissés convaincre par M. Winspeare, légitimement en dépit de ce qui s'ensuivit, d'ajourner la publication d'un communiqué dès l'instant que l'OLP ne s'était pas encore prononcé sur l'ouverture du bureau aux conditions que nous y mettions (on parle à présent de septembre). Vint l'article de "La Suisse", qui nous inspira la mise au point que vous connaissez, entachée hélas d'un fâcheux retard en ce qui vous concerne. Vous connaissez trop bien les conditions dans lesquelles nous devons souvent travailler à Berne, surtout en cette saison, pour ne pas nous accorder les circonstances atténuantes. Merci de votre indulgence.

Quant au principe même de l'ouverture du bureau, il s'inscrit dans la ligne constante que nous suivons à l'égard de l'ONU. C'est ainsi que la DDR fut autorisée, à la demande de la CEE/ONU, voilà plus de dix ans, à prendre



- 2 -

une telle mesure. Puis ce fut le tour du GRP, il y a quelques mois, après que M. Waldheim eut appuyé la demande. A présent, c'est de l'OLP qu'il s'est agi. Chaque cas a ses caractéristiques propres, car il y a de sensibles différences entre DDR, GRP et OLP. Mais ces trois entités ont eu en commun que nous ne les reconnaissons pas au moment de la demande, qu'en donnant suite à celle-ci nous nous suscitons des difficultés aux plans tant extérieur qu'intérieur, mais que nous étions prêts à les affronter pour servir à Genève une cause que l'ONU estimait juste. A chaque fois, nous n'avons accordé qu'un statut minimal en spécifiant que l'octroi de facilités ne préjugerait en rien l'essence de notre position.

Veillez croire, Monsieur l'Ambassadeur et cher collègue, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

René Keller

Annexes:

copie d'une note avec annexes,  
une coupure de presse.

Copie à:

- M. l'Ambassadeur JANNER
- M. l'Ambassadeur ISELIN
- M. le Ministre PICTET
- M. E. ANDRES
- M. F. MUHEIM

8  
14. Juli 75 11